

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 82 (1956)  
**Heft:** 13

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

## Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.  
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26  
Lausanne et succursales

**Abonnements:**  
Suisse: 1 an, 26 francs  
Etranger: 30 francs  
Pour sociétaires:  
Suisse: 1 an, 22 francs  
Etranger: 27 francs  
Prix du numéro: Fr. 1.60  
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »  
N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à  
**Imprimerie La Concorde,**  
Terreaux 31, Lausanne

**Rédaction**  
et éditions de la S. A. du  
Bulletin technique (tirés à  
part), Case Chauderon 475  
**Administration de la S. A.**  
**du Bulletin Technique**  
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeber, architecte — Vaud: MM. A. Gardel, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosgrurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration  
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;  
M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE: *L'aménagement hydro-électrique du rio Anchicaya (Colombie)*, par A. GALLICO, ingénieur EPUL, Entreprises Campenon-Bernard. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

## L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DU RIO ANCHICAYA (COLOMBIE)

par A. GALLICO, ingénieur EPUL — Entreprises Campenon-Bernard

### I. Généralités

La Cordillère des Andes traverse la Colombie du nord au sud par trois chaînes distinctes, dont les sommets atteignent 5500 à 5800 mètres, appelées couramment Cordillères centrale, orientale et occidentale. Le rio Anchicayá fait partie du versant du Pacifique de la Cordillère occidentale, et coule très sensiblement d'est à ouest; son embouchure dans l'Océan se trouve au sud du port de Buenaventura, à 4° de latitude nord environ.

L'aménagement hydro-électrique est situé près de la route reliant la ville de Cali à la mer, à 90 km de Cali et à 54 km de Buenaventura.

Cet aménagement appartient à la Central Hidroeléctrica del rio Anchicayá, Ltda., entité semi-officielle, dont les propriétaires se répartissent comme suit: Gouvernement colombien, 51%; Département del Valle del Cauca, 23%; Municipalité de Cali, 26%.

Le but de cet aménagement est de fournir l'énergie électrique à la ville de Cali, capitale du département. En effet, la population de cette ville a triplé en quinze ans, et est actuellement de 300 000 habitants environ. Les industries se sont développées aussi; elles sont

cependant très gênées par le manque d'énergie disponible: par exemple, afin de freiner la consommation, le kWh est vendu à un prix unitaire croissant proportionnellement à la demande d'énergie. Les disponibilités actuelles consistent en 23 000 kW de puissance, et par la construction de l'aménagement du rio Anchicayá, elles vont être augmentées de 24 000 kW en première étape, et de 64 000 kW en deuxième étape.

L'énergie électrique disponible par tête d'habitant est actuellement, en Colombie, de 90 kWh par an, avec une production totale annuelle pour tout le pays de 1000 millions de kWh, en chiffres ronds. La mise en service de l'aménagement du rio Anchicayá produira annuellement 100 millions de kWh au début, et 300 millions en deuxième étape; la puissance minimum permanente étant de 16 000 kW environ.

Cet aménagement constitue donc une étape importante dans l'industrialisation de la Colombie.

Le projet d'aménager le rio Anchicayá date de 1944. De 1944 à 1948, les équipements électriques et mécaniques principaux du barrage et de l'usine ont été étudiés et commandés. Pendant cette période, les travaux du